

LE SOCIAL EN RECHERCHE

Michel Legros

Caisse nationale d'allocations familiales | « Informations sociales »

2022/3 n° 207 | pages 127 à 133

ISSN 0046-9459 DOI 10.3917/inso.207.0127

https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2022-3-page-127.h	tm
Article disponible en ligne à l'adresse :	

Distribution électronique Cairn.info pour Caisse nationale d'allocations familiales. © Caisse nationale d'allocations familiales. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Les défaillances de l'asile

« Les oubliés du droit d'asile. Enquête sur les conditions de vie et l'accès aux droits des exilés fréquentant cinq structures d'accueil à Paris »

Pauline Doyen, Annaëlle Piva et Ariane Sébillotte

Rapport d'enquête, Inter-orga Paris, Fédération des acteurs de la Solidarité Île-de-France 30, boulevard de Chanzy, 93100 Montreuil. 2021, 67 p. En ligne, consulté le 23/03/2022 : https://www.federationsolidarite.org/wp-content/uploads/2021/12/Rapport-oubliedroitasile-2021-vfinale-web-sansreco.pdf

L'enquête sur les conditions d'accueil des demandeurs d'asile réalisée par le collectif Inter-orga et soutenue par la Fédération des acteurs de la Solidarité – la Fnars jusqu'en 2017 - vient conforter les témoignages publiés dans les médias ou dans les rapports du Défenseur des droits. Sans apporter de véritable nouveauté, ce rapport présente toutefois un triple intérêt. Portant sur 491 questionnaires et 95 entretiens qualitatifs réalisés dans cinq structures d'accueil, l'enquête se situe en Île-de-France, là où la densité de la demande est la plus forte. Sur les 84507 personnes qui, en France, déposèrent en 2020 une demande au Guichet unique des demandeurs d'asile (Guda), 45,8% le firent dans cette région. Au-delà du constat des travailleurs sociaux, l'étude documente les faiblesses du dispositif, de l'intérieur des centres d'accueil. Celles-ci apparaissent à tout moment de la trajectoire des demandeurs, qu'il s'agisse des conditions de vie ou de l'information avant l'arrivée dans les centres. La veille de l'enquête, la moitié des personnes interrogées avaient dormi à la rue ou dans un squat. Les informations sur les procédures d'accueil sont très inégalement partagées. Il faut parfois plusieurs semaines pour comprendre comment déposer une demande d'asile, surtout lorsque le site internet est uniquement en français. Pire, l'accès à la demande d'asile passe obligatoirement par l'obtention d'un rendez-vous via une plateforme téléphonique, or 80 % des requérants déclarent n'avoir aucune ressource, y compris pour téléphoner plusieurs fois par jour pour obtenir ce rendez-vous. Le sésame obtenu, encore faut-il comprendre ou se faire comprendre, or l'accès à l'interprétariat est souvent difficile. Le parcours ultérieur reste semé d'embûches tant la saturation des dispositifs constitue pour la majorité des personnes un frein à l'accès à des droits reconnus par la loi. Le troisième intérêt de ce rapport réside dans la mise en visibilité de la forte mobilisation des professionnels comme des bénévoles engagés dans ce travail d'enquête au sein d'une collaboration interassociative.

Travailleurs de l'hôtellerie-restauration face à la crise sanitaire

« Hors service. Enquête sur les manifestations socio-économiques de la crise sanitaire de la Covid-19 sur les travailleurs de l'hôtellerie-restauration »

Lorraine Guénée, Odile Macchi, Erwan Le Méner, Éléonore Guillemot, Paolo Renoux et Adèle Fourestier

Observatoire du Samu social de Paris, premier rapport de l'enquête « Hors service », juin 2021, 254 p. En ligne, consulté le 23/08/2022 : https://www.samusocial.paris/hors-service-enquete-sur-les-manifestations-socioeconomiques-de-la-crise-sanitaire-de-la-covid-19

À la différence de nombreuses recherches conduites par l'observatoire du Samu social de Paris qui portent sur les personnes à la rue, ce rapport rend compte d'une enquête auprès de travailleurs du secteur de l'hôtellerie-restauration. Les entretiens se sont déroulé avec des travailleurs en bout de chaîne : plongeurs, travailleurs migrants, ainsi que d'autres, a priori plus stables, serveurs, cuisiniers, managers ou gérants salariés. Pour toutes et tous, le début de la crise sanitaire a constitué un véritable choc. Les « extras » du secteur de l'évènementiel se sont retrouvé immédiatement hors service dès le premier confinement, mais toutes et tous ont été contraints de s'adapter au fil de la crise. Le rapport montre que, dans un même secteur d'activités, les positions des uns et des autres peuvent générer des protections sociales bien différentes. Si le chômage partiel a pu bénéficier aux salariés les plus stables, l'absence de rémunération en nature comme les repas gratuits, la fin des pourboires, la présence ou non d'enfants et de conjoints travaillant dans le même secteur, la possibilité de recourir à des activités de substitution ont généré des inégalités à l'intensité variable. Les conditions de logement ont eu aussi un impact différencié, très fort pour les locataires, moindre pour les personnes hébergées gratuitement. Face au choc, les plus en difficulté n'ont pas toujours été les populations sans domicile fixe dont la crise n'a pas augmenté pas le désarroi antérieur, et pour lesquelles l'aide sociale se trouvait même renforcée. En revanche, bien des locataires se sont trouvés dans des situations financières insoutenables, obligeant à des cohabitations non voulues, à l'accroissement de l'endettement, voire à des déménagements. La recherche met aussi l'accent sur le renforcement des contraintes alimentaires et les restrictions en matière d'accès aux soins. Contrairement à ce qui avait pu être avancé en 2020, la crise sanitaire n'a pas fait basculer à la rue une grande partie de la population pauvre, elle a intensifié les vulnérabilités, en particulier pour les travailleurs de secteurs comme l'hôtellerie-restauration.

Formation et crise sanitaire : investissement ou effet d'aubaine ?

« Rôle de la formation pendant la crise sanitaire : quelle articulation avec le chômage partiel ? »

Sophie Dessein et Coralie Perez

Rapport d'études pour la direction de l'animation de la Recherche, des Études et des Statistiques, centre d'Économie de la Sorbonne (CES), Sorbonne université, octobre 2021 n° 020, 126 p. En ligne, consulté le 23/08/2022 : https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/role-de-la-formation-pendant-la-crise-sanitaire-quelle-articulation-avec-le-chomage

Le chômage partiel a été l'un des principaux dispositifs pour absorber le choc de la pandémie. De mars à juin 2020, plus de 13 millions de demandes d'autorisation d'activité partielle ont été présentées par un million d'entreprises. Toutes les entreprises ayant eu recours à l'activité partielle pouvaient bénéficier des prestations du fonds national Emploi-Formation selon des modalités renouvelées, simplifiées et élargies, sans critère de sélectivité et sans limitation budgétaire. Si le démarrage a été chaotique, du fait de difficultés organisationnelles et d'adaptation aux nouvelles règles, les effets sont apparus progressivement. Des entreprises ont mobilisé la formation pour faire face à la crise sanitaire : contact avec le public, management à distance, marketing de crise... Des centres de formation ont lancé des modules jusqu'alors en attente, voire construit des programmes beaucoup plus substantiels, structurés dans le cadre des accords d'activité partielle de longue durée. Toutefois, seulement 20% des salariés des entreprises ayant recouru à l'activité partielle ont bénéficié de ce programme, malgré son ampleur. Il a été principalement mobilisé par les entreprises déjà engagées dans la formation, pour lesquelles l'effet d'aubaine a été manifeste.

Face à la crise sanitaire, quels projets professionnels ?

« Quels effets de la crise sanitaire sur les projets et aspirations professionnels ? »

Alexandra d'Agostino, Catherine Galli et Ekaterina Melnik-Olive

Rapport d'étude du centre d'études et de recherches sur les Qualifications (Céreq), Céreq Études, n° 37, 2022, 50 p. En ligne, consulté le 23/08/2022 : https://www.cereq.fr/quels-effets-de-la-crise-sanitaire-sur-les-projets-et-aspirations-professionnels-voletqualitatif

Rien ne sera plus comme avant ! Combien de fois n'avons-nous pas entendu cette phrase, peut-être même l'avons-nous prononcée au sortir d'une période de confinement ? Pour certaines personnes, le changement professionnel n'était pas lié à la crise sanitaire, il avait commencé bien avant et la reconversion était achevée ou allait sur un bon chemin. La crise n'a pas alors eu de réel impact, elle a

Séparations conjugales : transitions privées, dispositifs publics, Le social en recherche

seulement modifié les conditions de mise en œuvre du nouveau projet. Pour d'autres personnes, le nouveau projet professionnel, au stade de la formulation, n'était pas véritablement engagé. La crise a mis le projet en attente, et pour d'autres, la crise a été une opportunité pour accélérer sa mise en œuvre. Plus généralement, la crise a révélé voire accru les freins à la reconversion pour les personnes les moins qualifiées.

Devenir adulte, malgré la violence

« L'empreinte des violences familiales sur l'entrée dans la vie adulte des jeunes. Analyse démographique des trajectoires »

Amélie Charruault

Rapport d'étude, institut national de la Jeunesse et de l'Éducation populaire (Injep), avril 2021, 53 p. En ligne, consulté le 23/08/2022 : https://injep.fr/publication/lempreinte-des-violences-familiales-sur-lentree-dans-la-vie-adulte-des-jeunes/

Faisant suite à une enquête réalisée en 2000 sur les violences faites aux femmes (Enveff), une nouvelle enquête, intitulée Violences et rapports de genre (Virage), a été réalisée et exploitée depuis en 2015 par une équipe de recherche de l'Institut national des études démographiques (Ined) (cf. la présentation détaillée de sa méthodologie dans l'article d'Elizabeth Brown et Magali Mazuy dans ce numéro p. 98). Elle porte sur les violences interpersonnelles subies par les hommes et les femmes aux différents moments de leur existence mais aussi sur la santé, le genre, la famille ou la jeunesse. Les exploitations de cette enquête ont permis de produire de très nombreux travaux, dont la thèse d'Amélie Charruault réalisée dans le cadre d'un contrat Cifre au sein de l'Ined et du département de la recherche, des études et de la valorisation scientifique de la caisse nationale des Allocations familiales. 15,4% des hommes et 18,4% des femmes de 20 à 34 ans déclarent avoir subi des violences psychologiques, physiques et sexuelles avant 18 ans. À la différence de travaux antérieurs, Amélie Charruault montre que ces violences ne semblent pas avoir eu d'impact sur l'âge de fin des études ni sur l'accès au premier emploi. En revanche, les violences familiales ont eu des conséquences vers des orientations plus immédiatement professionnelles et un niveau de diplôme moins élevé. Le rapport conforte des résultats plus anciens relatifs au départ plus précoce du foyer parental et insiste sur une entrée plus rapide dans la sexualité pour les jeunes femmes ayant vécu des violences. Pour ces jeunes femmes, la première maternité semble également plus précoce. Ce phénomène résulte plus du milieu social que de l'effet spécifique des violences sexuelles, venant ainsi nuancer des résultats obtenus précédemment hors métropole.

L'habitat inclusif, expérimentation ou politique ?

« Inclure et sécuriser dans les habitats alternatifs »

Noémie Rapegno et Cécile Rosenfelder, Marie-Aline Bloch (dir. scientifique)

Rapport de recherche réalisée par l'école des hautes études en Santé publique (EHESP) avec le soutien de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), mars 2022, 79 p. En ligne, consulté le 26/08/2022 : https://www.cnsa.fr/documentation/bloch-rapegno-rosenfelder--ehesp-cnsa--2022.pdf

À Nantes, le programme « Famille gouvernante » propose à des personnes souffrant de troubles psychiques de partager des logements du parc social, tout en étant accompagnées dans leur « vie de tous les jours » par une « gouvernante ». En Charente, deux communautés de L'Arche ont porté des projets d'immeubles partagés, pour répondre aux attentes des personnes atteintes de déficiences intellectuelles. À Alès, les Santolines proposent une dizaine d'appartements sociaux, réponse intermédiaire entre domicile et établissement. Il serait possible de poursuivre cette énumération tant ces expériences de logements intermédiaires entre l'habitat individuel et l'établissement médico-social pour personnes âgées ou en situation de handicap se multiplient. Cette évolution, née de la remise en cause de l'établissement fermé, est devenue une véritable politique publique formalisée dans la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique dite « loi Elan » de 2018 et soutenue par la CNSA. Ces logements offrent aux personnes aidées un habitat, hors des contraintes institutionnelles du médico-social, tout en rompant leur isolement. L'aide humaine, librement choisie, permet, à la fois, la sécurisation et l'autonomie. Le rapport analyse finement, à partir de plusieurs monographies, les modes de vie dans ces habitats. Il en montre l'importance dans la construction d'une politique publique. Une part importante de la recherche est consacrée à l'évolution de cette forme d'habitat sur le travail des professionnels, lesquels doivent s'organiser et surtout se coordonner en équipe tout en gérant le face-àface avec les habitants sans la médiation de l'établissement.

Alzheimer, progrès et zone d'ombres

« Accompagnement et prise en charge de la maladie d'Alzheimer. Évolution de l'offre de 2011 à 2019 »

Rapport de la Fondation Mederic Alzheimer, 30 rue de Prony – 75017 Paris, 2020, 70 p. En ligne, consulté le 26/08/2022, https://www.fondation-mederic-alzheimer.org/sites/default/files/synthese offre 2011 2019 dispositifs alzheimer.pdf

Le dernier rapport de la fondation Médéric Alzheimer sur la prise en charge des personnes souffrant de troubles de ce type décrit une situation en demi-teinte. Si l'environnement architectural des espaces d'accueil s'est amélioré, si les personnels sont mieux formés, si l'offre a été diversifiée, les dispositifs « Maia*»,. ayant presque doublé au cours des dix dernières années, le rapport constate un ralentissement

Séparations conjugales : transitions privées, dispositifs publics, Le social en recherche

dans la progression du nombre de lieux d'accueil et surtout la permanence des zones d'ombre. Pathologie du vieillissement, la maladie d'Alzheimer compte 225 000 nouveaux cas chaque année. Les contextes de vie de ces personnes sont souvent très éloignés de la majorité des patients qui relèvent de structures gériatriques et certains départements ne disposent d'aucune structure susceptible de répondre à ces demandes. Plus généralement, le rapport de la Fondation Médéric montre les difficultés à insérer les mesures d'accompagnement de l'ensemble des personnes atteintes par cette pathologie dans l'ensemble des dispositifs de coordination des professionnels de santé. Les préconisations de la Haute Autorité de santé pour une ouverture plus longue et plus souple des accueils de jours et des plateformes de répit restent malaisées à mettre en œuvre, les accompagnements de nuit encore trop peu nombreux alors que les fins de journée et les nuits constituent des moments sensibles pour les personnes atteintes de troubles cognitifs. Les transports entre les accueils de jours et les domiciles des personnes accueillies restent trop limités, les critères d'admission se durcissent, les délais d'attentes augmentent et les diagnostics se font plus tardifs.

* NDLR : le dispositif Maia correspond à une méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie (cf. présentation par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, en ligne, consulté le 26/08/2022, https://www.cnsa.fr/outils-methodes-et-territoires/maia#maia-c-est-quoi-)

Aide alimentaire, chantier en cours

« La lutte contre la précarité alimentaire. Évolution du soutien public à une politique sociale, agricole et de santé publique »

Franck Le Morvan et Thomas Wanecq

Rapport de l'inspection générale des Affaires sociales (Igas), décembre 2019, 142 p., en ligne, consulté le 26/08/2022, https://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/2019-069R-P.pdf

Les images récurrentes d'étudiants faisant la queue devant les centres de distribution alimentaires ont été l'un des symboles forts des confinements. Cet impact a été particulièrement marqué pour les étudiants d'origine étrangère, obligés de rester en France, coupés de leurs proches et dans l'incapacité de maintenir des activités assurant un minimum de ressources. L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), dans une enquête réalisée en novembre-décembre 2021, montrait pourtant que, parmi les quelque 5,6 millions de personnes inscrits auprès des associations assurant les distributions, seule une minorité de l'ordre de 10% des utilisateurs de l'aide alimentaire s'était tournée vers cette prestation du fait de la crise sanitaire*. Dans leur rapport, réalisé l'année précédant la crise sanitaire, Franck Le Morvan et Thomas Wanecq, membres de l'Igas, s'intéressent aux conditions spécifiques de l'aide alimentaire en France. Fortement dépendante des fonds européens, elle permet chaque année 17000 livraisons de 27 produits différents sur 359 sites répartis sur toute la France. Toutefois, elle peine à répondre au formalisme de l'Union européenne, dont l'aide est est complétée par l'intervention directe de l'État et des collectivités

Séparations conjugales : transitions privées, dispositifs publics,

territoriales auxquelles s'ajoutent les dons des particuliers et de la grande distribution, dons largement défiscalisés. Au-delà de la résolution des problèmes organisationnels, il resterait à s'assurer de la qualité gustative, de la diversité des produits et de l'adéquation entre les demandes des bénéficiaires et la nature des produits offerts.

* Accardo A., Brun A. et Lellouch T., 2022, La crise sanitaire a accentué la précarité des bénéficiaires de l'aide alimentaire, Insee Première, n° 1907, en ligne, consulté le 26/08/2022, https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/livre-vert-du-travail-social-09032022.pdf

Sourd ? non, en situation de surdité

« Soyez raisonnables ». De l'aménagement des situations et des conditions de travail, aux stratégies professionnelles de salariés sourds »

Sylvain Kerbouc'h, Sophie Dalle-Nazebi, Serge Volkoff, Christine Le Clainche, Mathieu Narcy, Anne françoise Molinié et Nahia Jourdy

Rapport de recherche du centre d'études de l'Emploi et du Travail (CEET), n° 110, mai 2022, en ligne, consulté le 26/08/2022, https://www.vie-publique.fr/rapport/285612-amenagement-des-situations-et-des-conditions-du-travail-salaries-sourds

Il arrive encore, de moins en moins souvent heureusement, que l'usage de la notion de « situation de handicap » préférée à celle de « handicapé » fasse sourire, voire grincer quelques dents. Le passage d'un terme à l'autre n'est pourtant pas anodin. En privilégiant cette approche, les politiques publiques, principalement depuis la loi de 2005, ont mis l'accent sur la transformation des conditions matérielles qui rendent la vie quotidienne handicapante. La recherche conduite par le centre d'études de l'Emploi et du Travail prolonge cette réflexion en l'appliquant dans un domaine, la surdité, où il ne suffit pas d'aménager un poste de travail ou un environnement matériel pour permettre l'inclusion des personnes confrontées à cette forme de handicap. En milieu professionnel, la surdité, acquise très souvent pendant les parcours professionnels, transforme les interactions à l'intérieur des collectifs de travailleurs. Situation d'autant plus complexe qu'il existe une pluralité de figures de la surdité. Un double processus d'ajustement permet aux personnes en situation de de se préserver des effets négatifs de leur environnement professionnel tout en intégrant les changements et les adaptations proposés par l'entreprise. En milieu de travail, l'inclusion de la personne en situation de surdité, loin d'être monofactorielle, repose sur l'organisation du travail, les formes de communication, la présence de collègues soutenants et d'une hiérarchie à l'écoute. Cet équilibre demeure fragile, et tout changement peut faire basculer vers des comportements discriminatoires réactivant des stéréotypes négatifs. Au-delà de la surdité, cette recherche porte, de façon plus large mais tout aussi passionnante, sur la prise en compte de l'altérité dans les collectifs de travail.